

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.12.2018

Date d'affichage du compte-rendu : 18.12.2018

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le dix-sept Décembre deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint; M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Ginette HAY, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIT ABSENTE: Mme Stéphanie ROBERT qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. Christian GRIPPON.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après avoir désigné le secrétaire de séance et adopté le compte-rendu de la séance du 19 Novembre 2018, l'assemblée prend note de l'enlèvement des points suivants à l'ordre du jour : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 (la délibération sera prise par le Conseil Municipal de la commune nouvelle) et Réfection d'une partie du béton désactivé Place Cail (devis à revoir) . Puis l'assemblée délibère comme suit :

RESTITUTION DU DIAGNOSTIC DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE CHEF-BOUTONNE FAIT PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 79 ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT 79

Monsieur le Maire rappelle que ce diagnostic a été présenté aux commerçants lors d'une réunion à laquelle les élus étaient également invités, le 03 Décembre 2018, par la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a mené cette étude en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres.

Il souhaite que cette présentation soit faite devant l'ensemble du Conseil Municipal pour lui permettre de se positionner sur la suite à donner à ce dossier.

Messieurs Patrick Coirault et Patrick Petit commentent donc le diagnostic après avoir rappelé que les résultats sont le fruit d'une étude objective et faite sans concession et conformes aux réponses apportées par les commerçants.

Le projet communal de revitalisation du centre bourg en valorisant les immeubles que l'Etablissement Public Foncier a acquis dans le cadre de cette opération, semble plutôt bien perçu. La polyvalence des locaux sera un atout majeur pour répondre à un besoin diversifié qui reste à identifier. Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle rencontre sera organisée dès janvier, avec les financeurs potentiels.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA LAITERIE

Monsieur Joël Proust indique que l'entreprise Rullier souhaite réorganiser ses locaux qui se trouvent de part et d'autre de la rue de la Laiterie et donc envisage de revoir l'occupation qui en est faite. Les commandes se feront au magasin et elles seront livrées par les agents de l'entreprise au magasin. Les clients n'auront donc plus à traverser ni à pied ni avec les véhicules pour récupérer leurs commandes. Une sécurisation de la rue est cependant nécessaire pour faciliter ces allers-retours entre les 2 points, par les engins élévateurs de l'entreprise. Une rencontre a eu lieu avec l'agence technique départementale ID79 sollicitée pour un projet d'aménagement que Monsieur Joël Proust commente. Il s'agirait de la mise en place de 2 ralentisseurs que l'entreprise Rullier valide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte le principe de cet aménagement au titre de l'accompagnement de l'activité économique de la commune,
- demande une précision quant à l'estimation des travaux (15 000 €) faite par ID79 (Ingénierie Départementale79),
- décide d'ores et déjà du lancement de la consultation correspondante
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental qui représenterait 30% de l'opération.

PROJET D'AMENAGEMENT AUX ABORDS DES SERVICES TECHNIQUES PLACE PRE

Monsieur Joël Proust responsable de la commission Patrimoine-Travaux présente le projet de sécurisation tant des stocks de matériaux que des manœuvres de véhicules aux abords de l'entrée des services techniques, coté Place Pré. L'idée initiée par la commission a été étudiée en concertation avec le responsable des services techniques qui en a fait une évaluation chiffrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide les limites de la zone à clore, déterminées en tenant compte des déplacements et girations de véhicule, des besoins de zones de stockage
- autorise le lancement de l'enquête publique nécessaire pour le déclassement de la zone
- mandate la commission « Patrimoine- Travaux » pour finaliser le dossier (nature de la clôture, chiffrage).

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE L'HUILERIE

Dans la continuité du programme d'enfouissement des réseaux de la commune, Sit&a, en vertu de la mission confiée par le Conseil Municipal le 16 Juillet 2018, a réalisé un relevé topographique et débuté l'étude de projet et d'assistance concernant l'enfouissement des réseaux de la rue de l'Huilerie.

Il est rappelé que cette étude est menée en concertation avec Enedis dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

Monsieur le Maire présente la zone concernée

et le plan de financement prévisionnel correspondant :



DEPENSES			RECETTES
Travaux	103 000,00 €		
Frais indirects	12 156,23 €	ENEDIS	21 040,65 €
Imprévus	4 843,77 €		
Total HT	120 000,00 €	Autofinancement	118 530,27 €
TVA	24 000,00 €	FCTVA	4 429,08 €
Total TTC	144 000,00 €		144 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de lancer la consultation correspondante
- fixe les critères de sélection des offres : Tarif 50% et Valeur Technique 50%
- détermine le planning de l'opération pour gêner le moins possible les riverains et en tenant compte des délais d'étude nécessaires pour l'entreprise qui sera choisie. La réalisation des travaux est programmée en septembre et octobre 2019 pour éviter un commencement avant les vacances et une interruption qui allongerait le délai d'indisponibilité de la rue.

Comme pour l'opération d'enfouissement des réseaux du quartier de la Plaine, une réunion d'information sera préalablement organisée avec les riverains.

UTILISATION DE L'AILE EST DES LOCAUX DE L'EX-SAST

Le Conseil Municipal en date du 15 octobre était informé de l'intérêt que suscitaient ces locaux de l'aile Est que le SAST n'utilise plus et qui sont devenus vacants, pour l'activité du service Jeunesse de la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Le service confirme son souhait d'occuper ces locaux. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer quant à cette demande.

Monsieur le Maire précise que 2 options sont possibles :

- 1- La location (prise en charge des travaux de cloisonnement et d'électricité et des compteurs d'électricité et d'eau par la commune)
- 2- La mise à disposition (prise en charge des travaux de cloisonnement et d'électricité et des compteurs d'électricité et d'eau par la Communauté de Communes Mellois en Poitou et restitution des locaux s'ils ne sont plus utilisés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour (2 abstentions) valide la mise à disposition de ces locaux à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour l'accueil de son service Jeunesse à compter du 01.01.2019.

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY - TRANCHE 3

Monsieur le Maire dresse l'état d'avancement de la tranche 2 qui correspondent aux travaux suivants : Couverture corps du logis : terminé - Crépi façade nord : terminé - Toiture plomb sur Orangerie : en cours. Cette tranche n'a donné lieu à aucun avenant. L'emprunt prévu sera contracté en début d'année 2019.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2018, Monsieur le Maire était mandaté pour solliciter les aides de l'Etat et de la Région pour la tranche 3 des travaux de rénovation du Château de Javarzay, concernant la restauration de la salle d'exposition et de l'escalier côté nord, d'un montant de 150 000 € HT.

Les notifications étant reçues : 60 000 € de l'Etat (40%) et 22 500 € (15%) de la Région, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la réalisation de cette 3^{ème} tranche.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et frais indirects	138 241,17 €	DRAC	60 000,00 €
SPS	2 073,62 €	Conseil Régional	22 500,00 €
Maitrise d'œuvre Architecte	5 022,68 €	Conseil Départemental	0,00 €
Provision pour imprévu	4 662,53 €	FCTVA	29 527,20 €
Total HT	150 000,00 €	Part communale	67 972,80 €
TVA	30 000,00 €		
Total	180 000,00 €		180 000,00 €

CONVENTION DE PASSAGE SUR UN TROTTOIR POUR LES TRAVAUX D'UN PARTICULIER

Monsieur Joël Proust indique que Monsieur James Moineau a demandé l'autorisation de passer un tuyau sous le trottoir situé aux abords de son entrée de magasin, pour l'évacuation des eaux d'un déshumidificateur qu'il souhaite installer dans sa cave.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de Monsieur Moineau, sous réserve que le trottoir soit remis en état et autorise la signature d'une convention stipulant cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

<u>Madame Sylvie Magnain</u> adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication indique que le journal Couleurs à la Une sera distribué début janvier 2019. Elle remercie vivement les élus qui ont activement participé aux travaux des commissions dont elle avait la responsabilité (Communication et Animation de la ville – Culture) et aux animations.

<u>Madame Nicole Bettan</u> adjoint chargée des Affaires Sociales se réjouit de la réussite de la 3^{ème} rencontre avec les retraités organisée à l'Hôtel des Voyageurs, en présence de Monsieur Jean Jacques Epron conteur.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux de la Voirie et de la Valorisation du Patrimoine informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de rénovation du logement de la Place Emile Thomas. Il remercie lui aussi les membres de la commission.

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Réunion publique pour la commune nouvelle qui a eu lieu le 11 décembre.
- Installation du Conseil Municipal, élection du Maire et des adjoints le 08.01.2019 à 20 heures.
- Cérémonie des vœux le 11.01.2019 à 18h30 au Centre Culturel de Chef Boutonne et le 12.01.2019 à 16h à la salle des fêtes de Tillou.
- La consultation menée pour les contrats d'assurance au 01.01.2019 a permis malgré des garanties améliorées, une réduction des cotisations, d'environ 7 000 €. La cotisation générale sera de l'ordre de 16 000 € correspondant au montant approximatif qu'a payé Chef-Boutonne en 2018. Le lot « Dommages aux biens » sera confié à la MAIF et les lots « Responsabilité civile », « Protection Juridique » et « Véhicules à moteur » seront confiés à la SMACL.

Puis Madame Sylvie Couteau:

- transmet une remarque formulée quant à la présence d'un camion de coiffure sur le marché le samedi matin. Monsieur le Maire répond que cette activité est uniquement acceptée pendant la durée du marché au même titre que celles des autres commercants ambulants.
- évoque le stationnement parfois prolongé de véhicules sur le parvis de l'église Notre-Dame. Un rappel sera fait dans le journal municipal sur ce sujet.
- souligne le retard dans l'envoi des factures de cantine de la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Des renseignements seront pris à ce sujet auprès des services concernés.

Puis Monsieur le Maire souhaite dire quelques mots à l'occasion de cette dernière réunion de Conseil Municipal de la commune historique de CHEF-BOUTONNE :

« Nous voici à la fin de la réunion de notre dernier conseil municipal, sous sa forme actuelle en tous les cas, et je souhaite dire quelques mots, en guise de conclusion de ces conseils municipaux qui ont ponctué la vie chef-boutonnaise depuis plus de 220 ans. Si la première commune nouvelle a eu lieu en 1830 avec le rapprochement de Lussais vers Chef-Boutonne, depuis cette date, notre commune a connu une stabilité de 190 ans.

Alors, fermer cette parenthèse n'est pas sans émotion. Je pense aux 34 maires qui m'ont précédé et aux équipes municipales qui ont travaillé et ont façonné notre commune. Les discussions, les débats, voire les engueulades n'ont pas dû manquer au cours de toutes ces réunions de conseil municipal et de commissions, mais grâce à ce travail permanent, notre commune s'est développée au fil des ans.

Oui, les élus ont joué un rôle important dans la vie chef-boutonnaise et je tiens ici à leur rendre hommage. Je voudrais citer plus particulièrement 2 maires que j'ai connus davantage et qui ont marqué la fin du XXème siècle. Je veux parler de M. Courivaud qui était le maire de mon enfance et de M. Micheau qui a été mon professeur, mais aussi conseiller municipal alors que j'étais juste élu maire en 2004. Pas facile. J'ai dû vite apprendre.

Je veux ici vous remercier aussi pour votre investissement personnel pour ce mandat. La plupart d'entre vous êtes élus depuis 2014 ; d'autres depuis 2008, 2004 et 2001 pour Sylvie Magnain et moi-même. Nous avons tous un point commun. Celui de vouloir servir, travailler pour notre population.

Nous sommes issus de 2 listes. Aujourd'hui, nous ne formons plus qu'une équipe, grâce à tous et à la volonté de nous unir.

J'ai été honoré d'être le capitaine de cette équipe, d'être le maire de notre commune, à vos côtés.

J'ai apprécié nos débats.

J'ai apprécié notre travail collectif.

Si tout ce que nous avons décidé n'a pas été réussi, nous avons cependant toujours œuvré dans le respect de l'intérêt général, dans l'unique objectif de faire avancer notre commune.

Dans moins de 2 semaines, nous allons fermer cette page; sans nostalgie, sans amertume pour en ouvrir une nouvelle. Cette commune nouvelle, que nous avons souhaitée, est une opportunité pour nos 4 entités. Dans cette histoire à construire, nous devrons prendre notre part et être les leaders, compte tenu de la taille et de l'organisation de notre commune historique.

Si l'année 2018 s'est passée au mieux avec nos collègues élus, je mesure que tout ne sera certainement pas facile mais 2019 doit nous permettre de nous organiser, de mettre sur de bons rails notre nouvelle commune.

Je compte donc sur vous pour prendre votre place dans cette organisation. C'est bien tous ensemble que Chef-Boutonne saura s'organiser, autour d'élus et d'agents impliqués et tournés vers la volonté de réussir cette fusion.

En effet, je souhaite associer les agents qui ont aussi accompagné les élus et mis en œuvre les choix de ces élus durant toutes ces années. Merci à eux pour leur implication pour servir notre commune.

En 200 ans, le visage de nos collectivités a peu bougé. Depuis une dizaine d'années, c'est une révolution qui s'est engagée avec la réforme territoriale en 2010 et plus encore avec la loi NOTRe en 2015. La France se transforme.

Mais ce qui ne doit pas changer, c'est bien l'objectif premier ; celui d'apporter à notre population des services publics de qualité, un soutien permanent, et de faire vivre nos villages.

Alors, dans ce monde instable, où l'Etat devra faire des choix cruciaux de société, et on le voit bien avec la crise actuelle, j'affirme que le choix collectif que nous avons fait en nous réunissant avec La Bataille, Crézières et Tillou est le bon.

Travaillons ensemble pour que cette fusion soit une réussite ».

La séance est close à 22h45 après le verre de l'amitié. Ainsi délibéré, le 17 Décembre 2018, en Mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire, Fabrice MICHELET